

**Esther Waeber-Kalbermatten, Vice-présidente du Conseil d'Etat  
Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et  
de la culture (DSSC)**

## **Conférence sur l'inter-professionnalité „Quel futur pour le canton du Valais ?“**

Mardi 8 mars 2016, 18h00,, HES-SO Valais/Wallis, Rte de la Plaine, Sierre

---

**Monsieur le Président de la Commission  
d'experts « soins ambulatoires et de  
premier recours » (Prof. Alain Pécoud),**

**Mesdames, Messieurs, les membres  
de la Commission d'experts « soins  
ambulatoires et de premier recours »,**

**Mesdames les oratrices, Messieurs les orateurs,**

**Mesdames, Messieurs,**

En tant que ministre de la santé du canton du Valais, je suis très heureuse de vous souhaiter la bienvenue aujourd'hui à cette conférence sur l'inter-professionnalité dans le domaine de la santé.

## „**Quel futur pour le canton du Valais ?**“

Telle est la question posée.

En fait, nous pouvons être satisfaits de disposer d'un **très bon système de santé**. Les études démontrent que les habitants apprécient les prestations offertes.

Néanmoins, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers, car nous le savons tous : les exigences de notre système de santé évoluent très vite et nous devons faire face à ces défis.

En 15 ans déjà, le nombre de personnes âgées de 65 ans - et plus - a doublé. Si l'espérance de vie continue à croître au même rythme, la moitié des enfants nés dans les années 2000 deviendront centenaires. Parallèlement au vieillissement de la population, les besoins en soins augmentent également. Nous enregistrons aujourd'hui déjà une augmentation constante des maladies chroniques. Cette tendance va continuer à s'aggraver.

De plus, nous devons faire face à une pénurie de médecins généralistes - ce qui est déjà une réalité dans plusieurs régions du Valais - ainsi qu'à une pénurie de personnel soignant.

Voilà la **situation de départ** que nous devons garder constamment à l'esprit lors des discussions sur les décisions à prendre dans le domaine de la santé.

Tous les groupes professionnels concernés dans le domaine de la santé sont invités à mener une réflexion critique sur leurs propres compétences, leurs attentes et leurs craintes, ainsi que sur les exigences des autres groupes professionnels.

Nous sommes tous conscients qu'en période de manque de ressources et d'augmentation de la demande, nous devons **travailler en équipe**.

C'est pourquoi, le canton a créé en mars 2012 la Commission d'experts «**soins ambulatoires et de premier recours**». Présidée par le Professeur Alain Pécoud, elle se compose de 15 membres issus des différents secteurs du domaine de la santé.

Cette commission a effectué un très bon travail.

Elle a identifié les régions qui souffrent d'un manque de médecins généralistes, émis des propositions visant à garantir la couverture médicale nécessaire sur le territoire valaisan. Elle a également proposé plusieurs mesures afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins et de diminuer la charge des médecins déjà établis. Il y a, par exemple, la création de modules de formation ou la prise en charge du salaire partiel lors des placements des assistants dans des cabinets privés.

La commission a en outre recommandé de créer des synergies entre les professionnels de la santé et de transférer entre autres certaines compétences des médecins à d'autres professions médicales. En ce sens, la Commission a eu de nombreuses discussions avec des partenaires du secteur de la santé et a ainsi élaboré des projets importants pour une collaboration accrue.

On peut citer par exemple :

- le projet Hanow qui a été développé dans le Haut-Valais. Il assure la prise en charge des urgences de la population haut-valaisanne par des médecins de famille à l'hôpital de Viège en dehors des heures normales de consultation. Ce projet est en cours depuis 2 ans et constitue un franc succès.

- La création de plusieurs maisons de santé dans des communes a été planifiée et est en voie de réalisation.
- La création du bureau de coordination médico-sociale SECOSS, une institution qui assure l'information et l'accompagnement des patients entre les différents établissements de santé. Selon la devise: «Chaque patient au bon endroit et au bon moment". Pour garantir cela, une collaboration étroite doit être établie entre tous les établissements de santé (hôpitaux, cliniques, CMS, EMS...).
- On peut citer aussi la décision de la HES-SO Valais-Wallis, qui ouvre de nouvelles voies, en offrant en 2015, pour la première fois, un module de formation interprofessionnelle.

Mesdames, Messieurs, les membres de la Commission, je souhaite vous remercier vivement pour le travail que vous avez accompli.

Au cours des 4 dernières années, vous vous êtes fortement engagés pour le système de santé de manière à toujours proposer des solutions pragmatiques-

Le travail d'équipe étant incontournable, la commission d'experts « soins ambulatoires et de premier recours » nous invite aujourd'hui à réfléchir ensemble sur l'avenir, à provoquer des discussions et à élaborer de nouveaux projets.

Je remercie toutes les oratrices et tous les orateurs qui vont partager leurs connaissances lors de cette conférence.

Ma gratitude va également à toutes les personnes présentes pour l'intérêt et la volonté de s'investir pour notre système de santé actuel et futur.

Mesdames et Messieurs - je vous souhaite un dialogue stimulant dans l'esprit d'Albert Einstein, et de sa citation suivante :

**«Le progrès vit de l'échange des connaissances».**

Merci.